



Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Fédération du Crédit Mutuel d'Île-de-France, afin de répondre à l'attente régulièrement manifestée par les associations de soutenir leurs projets et initiatives, lance une opération qui comporte 2 volets :

«A 100% pour les associations»

Une grande tombola* au bénéfice exclusif des associations à but non lucratif participantes et clientes à laquelle elles devront s'inscrire **au plus tard le 11 décembre 2010**. Celle-ci leur permettra de consolider leur trésorerie en encaissant le produit des ventes des billets fournis par le Crédit Mutuel.

Plus de 4 400 lots pour une valeur globale d'environ 350.000 € sont prévus dont plusieurs voitures, vélos électriques, ordinateurs...

La réglementation impose que le produit de la tombola serve obligatoirement à conduire des actes de bienfaisance, d'encouragement des arts ou de financement d'activités sportives.

0,10 € sera prélevé sur la vente de chaque billet pour doter le Fonds Régional pour l'Emploi, la Solidarité et le Développement Durable destiné à récompenser les lauréats du challenge du même nom.

Le Challenge Régional pour l'Emploi, la Solidarité et le Développement Durable récompensant les associations clientes ou non du Crédit Mutuel ayant présenté les projets les plus exemplaires en termes de création d'emplois, vecteurs de solidarité et de développement durable.

Ainsi, 32 dossiers seront récompensés pour un montant total de prix de 73 000 € dont le 1^{er} prix régional d'une valeur de 15 000 €.

Les dossiers devront être déposés dans une Caisse de Crédit Mutuel d'Île-de-France **au plus tard le 12 mars 2011**.

L'association peut participer à l'un ou l'autre des 2 volets de l'opération, ou au 2 volets, c'est-à-dire, à la tombola et au Challenge. Rendez-vous au Crédit Mutuel ou sur www.creditmutuel.fr/cmif/fr/

Comptant vivement sur la participation de votre association à cette opération, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Directeur de la Caisse de Crédit Mutuel

Le Président du Conseil d'Administration

*selon autorisation de la Préfecture de Police de Paris N° LOT.10/04 du 20 octobre 2010

Patrice LAUMOND
Directeur

Fédération des Caisses de Crédit Mutuel d'Île-de-France
Membre de la Confédération du Crédit Mutuel
Association loi 1901 – SIRET 784 393 464 00093

18 rue de la Rochefoucauld – 75439 PARIS Cedex 09 – Tel : 01 55 31 70 70 – Fax : 01 55 31 71 00